



Mon ex employeur me demande de payer 124000€ suite à un licenciement économique

Par **IRAMA**, le **01/07/2020** à **16:15**

Bonjour,

Tout d'abord je vous remercie pour votre temps et vos conseils,

Suite à un licenciement économique 2008, mes collègues et moi avons pris la voie légale, (pré d'homme cour d'appel et finalement la cour de cassation), nous avons gagné contre notre ex employeur, mais cette semaine de Juin 2020, il y a un huissier de justice viennois qui me met en main propre un commandement aux fins de saisie-vente. En car cette décision finale de cassation, nous obligeons de rembourser la totalité avec le dommage et intérêt.

Ma question est, je n'ai pas de domicile fixe, ni travail, seulement un compte de banque avec 300 €, en car je vis souvent à l'étranger, donc j'ai mis mon adresse chez un ami, mon ami et sa famille sont en panique de cette situation, je fais quoi pour ne pas causer de problèmes sur tout l'huissier peut venir saisir son habitation, que je ne possède rien dedans ni meuble ni hi-tech rien appartenant de qqes vêtements, elle a tous les factures plus son acte de propriété et sa déclaration d'impôts. Je vais partir de chez elle, mais je ne veux pas la laisser elle et sa famille dans une mauvaise situation à cause de moi. Pouvez-vous me conseiller pour l'assurer,

Bien cordialement